Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215904673-20260331-D2026_18-DE

MB/VB
2026/18

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
VILLE DE PONT SUR SAMBRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le trente mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - M. HIROUX Frédéric – M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – Mme LEMAITRE Caroline – M. BEAUVILAIN Dylan
Etaient absents excusés :
Etaient absents :

OBJET : Nomination d'un délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Le Maire expose qu'il vient d'être saisi par le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, pour désigner le délégué de la Commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, ainsi que son suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-33 qui précise : « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant les organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Ce délégué communal sera appelé à s'inscrire à une ou plusieurs commissions thématiques qui élaborent des propositions à partir desquelles se construit le programme d'actions du Syndicat mixte du Parc.

Ce délégué communal sera le représentant de la Commune auprès du Parc, et sera le relais de celui-ci auprès du conseil municipal et plus largement auprès de la population.

Les candidats sont les suivants :

Liste « Pont sur Sambre, construisons ensemble »

Titulaire : Madame DUPIRE Agnès
Suppléant : Monsieur BOMBECKE Sébastien

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215904673-20260331-D2026_18-DE

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer pour désigner le représentant auprès de cette instance,

L'élection se déroule à main levée.

> Les résultats sont les suivants :
>
> Liste « Pont sur Sambre, construisons ensemble » : 19 Voix POUR
>
> **Madame DUPIRE Agnès** est donc désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Pont sur Sambre, en qualité de délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, durant la totalité du mandat
>
> En cas d'empêchement, **Monsieur BOMBECKE Sébastien** sera son remplaçant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 31 mars 2026
M. DELCROIX Sébastien – Maire

MAIRIE DE PONT-SUR-SAMBRE